

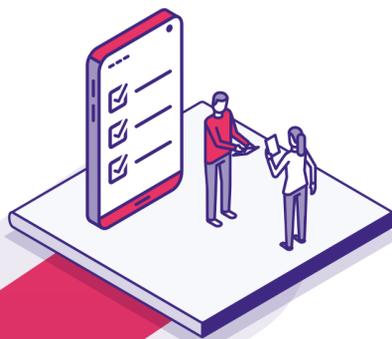
LES OUTILS DE FORMATION À DISPOSITION DU **SALARIÉ**

FAIRE LE POINT, S'ORIENTER, CONSTRUIRE UN PROJET

Bilan de compétences

Avec ou sans le soutien de son employeur, il est possible de faire le bilan de ses compétences à n'importe quel moment de sa carrière.

Peut être coconstruit avec l'employeur.



Conseil en évolution professionnelle

Le CEP est un dispositif d'accompagnement gratuit et personnalisé. Il permet aux actifs de choisir les formations les plus pertinentes à financer avec leur CPF.

ÉVOLUER OU SE RECONVERTIR

Compte personnel de formation

Crédité de 500€ par an pour les salariés à temps plein, dans la limite de 5 000€. Il permet de financer des formations certifiantes. Dans certains cas, l'employeur peut abonder pour compléter le financement d'une formation.

Peut être coconstruit avec l'employeur.

**MON
COMPTE
FORMATION**



Plan de développement des compétences

Construit et financé par l'employeur, il permet au salarié de suivre des formations liées à l'emploi occupé.

En coconstruction avec l'employeur.



Projet de transition professionnelle

Il permet de financer des formations longues tout en étant rémunéré.

**TRANSITIONS
PRO** Partenaire d'avenir

FAIRE RECONNAITRE SON EXPERIENCE

VAE

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet d'obtenir une certification faisant valoir son expérience professionnelle.

Peut être coconstruit avec l'employeur.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité

**France
VAE**

SE FORMER EN TRAVAILLANT

L'alternance

L'alternance permet à un salarié de se former en combinant périodes de travail en entreprise et formation théorique.

